

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1531

27 juin 2013

SOMMAIRE

Acronyme S.A.	73488	FGP XII S.à r.l.	73449
A.L. Néon SA	73454	FIRST Top LuxCo	73450
Argentabank Luxembourg S.A.	73457	FJ Constructions S.à r.l.	73450
Arkess Sicav	73457	Gedim S.A.	73455
Ascari SA	73457	Go Ahead SA	73478
Avireina S.A.	73452	Grenache & Cie S.N.C.	73448
AZ Finance S.à r.l.	73456	H.F.Lux	73473
BALTRA Invest SA/SPF	73449	Holt Holding S.A.	73451
Bellune Invest S.A.	73457	IEE Holding 1 S.A.	73475
Belux Security	73487	International Courtage Invest S.E.	73453
Blue Green & BurgGolf Ventures S.A. ...	73457	IRUS European Retail Property Manage- ment Company	73447
BO Automobiles S.à r.l.	73443	J.A.P. Rent S.à r.l.	73450
Borletti Group	73445	KBC Lease (Luxembourg) S.A.	73452
CC Assurances S.à r.l.	73458	Las Rozas Funding Holding S.à r.l.	73451
Chateauneuf Finance Participation S.à r.l.	73469	Media Visione S.à r.l.	73479
Compagnie Luxembourgeoise d'Investis- sements et de Management S.A.	73444	Morisson S.A., SPF	73488
Controlinveste International	73442	Pictet Select	73454
CPPL Lux 1	73443	Power Equity Investments S.A.	73454
CP Realty (Gdansk)	73443	Retail Investors S.A.	73455
Crolux Shipping Co S.A.	73444	Rossini Properties S.à r.l.	73455
Crystal Car Properties S.à r.l.	73442	RP Complex Holding S.à r.l.	73458
De Vlaminck S.A.	73445	Rubin Immobilière S.A.	73442
DIF A63 Luxembourg S.à r.l.	73487	Sovereign Interest Strategy SICAV-FIS ..	73456
Dinvest	73446	Sportline S.A.	73456
Dorado Holdings	73460	Sun Finance S.à r.l.	73444
Dynamic Investment Fund	73447	Systherm Sàrl	73471
EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS	73448	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	73458
EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS	73448	Twelve Primula S.A.	73452
European Government Bond Strategy SI- CAV-FIS	73446	UP Investmentfund-FIS	73453
FABS Luxembourg I SA	73449	Vauban Investments	73445
Felgen Créations, S.à r.l.	73451	VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	73475
		Wintergreen S.A.	73446

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 242.263.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 avril 2013

1. L'associé unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant B,

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant B,

- Monsieur Rolando Antonio DURÃO DE OLIVEIRA, demeurant au 10, Rua Abranches Ferrao, P-1600 Lisbonne, gérant A,

- Monsieur Jorge Paulo PEREIRA CARREIRA, demeurant au 10, Rua Abranches Ferrao, P-1600 Lisbonne, gérant A,

- Monsieur Aidan FOLEY, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, gérant B.

2. L'associé unique décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, société à responsabilité établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058587/24.

(130072105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.360.125,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 26 avril 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 22 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

- Nomination, avec effet au 22 avril 2013, de Monsieur Andrew Case, né le 17 septembre 1965 à Hartford (Etats-Unis), demeurant au 16, Berkeley Street, London, W1J 8DZ, United Kingdom, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013058597/15.

(130072428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Rubin Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.018.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013059071/14.

(130072653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 et du 25 avril 2013

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - M. Emmanuel Mougeolle, gérant, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013058632/19.

(130071869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

CPPL Lux 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 126.850,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.025.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Richard Debney, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Manor Way, Blackheath, GB-SE39X6 Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013058633/19.

(130072107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

—
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 31 décembre 2012, entre la société Monsieur ORY Yves et Monsieur BREDEMUS Mike., il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur BREDEMUS Mike.: 50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Pour BO Automobiles Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013060074/15.

(130073740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 avril 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 10 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058626/16.

(130072343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Crolux Shipping Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.097.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mai 2013, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Démission avec effet au 30 janvier 2013 de Monsieur Raymond VAN HERCK aux fonctions d'administrateur de la Société.

2. Nomination avec effet au 30 janvier 2013 aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Raymond VAN HERCK, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

3. Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société, Monsieur Mladen BRODARIC, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

4. Démission avec effet immédiat de Madame Miljana MACANOVIC aux fonctions d'administrateur de la Société.

5. Nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de la Société, Madame Sanja MACANOVIC, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017

6. Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013058636/25.

(130071882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Sun Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.348.562,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.035.

—
Extrait de la résolution des co-gérants en date du 30 avril 2013

Les co-gérants de SUN FINANCE S.à r.l. décident de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et ce à compter du 2 mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013059084/13.

(130071846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Vauban Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.515.

—
Extrait traduit des résolutions écrites du conseil d'administration du 31.01.2013

Le Conseil décide à l'unanimité de

1.1 Accepter la démission de Monsieur Patrice CROCHET à son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Décembre 2012.

1.2 Nommer Monsieur. Hubert MUSSEAU, né le 17 Juin 1971 à Versailles (France) avec adresse professionnelle 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société pour une durée illimitée à partir de la date d'approbation de la CSSF.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013059153/17.

(130071859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

De Vlamincq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.060.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement du 19 avril 2013

Résolutions:

- L'Assemblée raye le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Hughes Doubet et de Madame Mireille Gehlen, avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme Community Link SA, ayant son siège au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le N° B138621, représentée par Mr Mario Castro, et Monsieur Andrea Di Maio, né le 24 mai 1964 à Milan, domicilié professionnellement au 15 C.so Vittorio Emanuele II 20122 Milan (Italy) comme administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée raye H.R.T Révision SA de son mandat de commissaire aux comptes, en date du 19 avril 2013.

- L'Assemblée nomme la société Premier Tax S.A, domiciliée au 59 Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le N° B147687, comme commissaire aux comptes, à dater du 19 avril 2013, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- La Société De Vlamincq SA transfert son siège au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à dater du 19 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058657/22.

(130072554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.572.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013059342/14.

(130072871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

European Government Bond Strategy SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.439.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. April 2013.

Für European Government Bond Strategy SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013058674/15.

(130072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013

- Les renouvellements du mandat d'Administrateur de Messieurs André Schmit et Daniel Van Hove jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, sont approuvés.

- La démission de Monsieur Shoab Khan avec effet au 27 février 2013, est approuvée.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Elaine Miskiewicz jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

Extrait de la résolution prise par résolution circulaire le 25 Avril 2013

- La désignation de Mme Elaine Miskiewicz en tant que Présidente du Conseil d'Administration avec effet au 25 avril 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016, est approuvée.

A la date du 25 avril 2013, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Mme Elaine Miskiewicz, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HMII Hamilton.

Mr André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013058659/28.

(130072375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Wintergreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059169/10.

(130072501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Dynamic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 Avril 2013, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Alison MacDonald

3, Old Palace Terrace

The Green Richmond

TW9 1NB

Royaume-Uni

Richard Neal Basire Goddard

5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Benoit Andrienne

22, rue Goethe

L-1637 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Amy Duling

1160, West Swedesford road

Suite 140

Berwyn PA 19312

Etats-Unis

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

PricewaterhouseCoopers société coopérative

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013058665/34.

(130072455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

En date du 02 avril 2013, l'associé unique de la Société, a décidé:

- de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., ayant son domicile au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2013.

- D'accepter la démission de Monsieur Gonzalo Rodriguez-Fraile de son mandat de gérant avec effet au 02 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2013.

Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY Sàrl

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013058819/19.

(130072132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.699.

Die Bilanz zum 30. September 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. April 2013.

Für EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013058690/15.

(130072013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.410.

Die Bilanz zum 30. September 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. April 2013.

Für EUR Gov Bonds Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013058691/15.

(130071997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

Extract of minutes of the annual meeting of the partners held in Luxembourg on 25 January 2013

Resolution

The Partners decide to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

Version française

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 janvier 2013

Les Associés décident de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-67.895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé de la Société viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013058739/23.

(130071950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 avril 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2013058707/24.

(130072243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

FGP XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.531.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 2 avril 2013 que:

- Mme Maria-Rita Teti a démissionné de ses fonctions de gérant de type B de la Société en date du 1^{er} avril 2013; et que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de type B avec effet immédiat au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- Mme Shao-Tchin Chan, expert-comptable, né le 26 décembre 1980 à Bruxelles et résidant professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058715/17.

(130071844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

BALTRA Invest SA/SPF, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 63.738.

En date du 18 avril 2013, les mandats de Maître Pierre Berna comme administrateur et président du conseil d'administration et de Madame Anabela Fonseca comme administrateur ont été renouvelés.

Leurs mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baltra Invest SA/SPF

Référence de publication: 2013059331/12.

(130072889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 1314-16, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Il est à noter qu'il a été décidé de transférer le siège de la Société du 14 - 16, rue Philippe II, L - 2340 Luxembourg au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg avec effet au 31 mars 2013.

Il est aussi à noter que

- Mme Louise Benjamin, gérante de catégorie A, demeure désormais professionnellement au 13, rue d'Amsterdam, L - 1126 Luxembourg;

- Mr. Petr Kosar, gérant de catégorie A, demeure professionnellement au Burzovni Palac, Rybna 682/14, 110 00 Prague 1, République tchèque;

- Mr. Kari Koivu, gérant de catégorie B, demeure professionnellement au Korkeavuoren-katu 45, 00130 Helsinki, Finlande;

- Mr. Kari Inkinen, gérant de catégorie B, demeure professionnellement au Kork-eavuorenkatu 45, 00130 Helsinki, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First Top LuxCo, S.à r.l.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2013058725/23.

(130071926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

FJ Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3429 Dudelange, 251, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 167.045.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Monsieur FERREIRA ALVES José Henrique, né le 13 juin 1976 à Peso da Régua (P) demeurant à F-54680 Errouville, 14 Lot du Mess Hôtel déclare céder et transporter par la présente à Monsieur FERREIRA ALVES Fernando, ici présent et acceptant 30 parts (trente parts) qu'il détient dans la société au prix de 3.750,00 € (trois mille sept cent cinquante euros)

2. La société accepte la démission du gérant administratif, Monsieur FERREIRA ALVES José Henrique avec effet immédiat

Suite à la cession de parts ainsi intervenue, le capital de la société FJ CONSTRUCTIONS S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

Monsieur FERREIRA ALVES Fernando, prédit	100 parts
Total	100 parts

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

M. FERREIRA ALVES Fernando / M. FERREIRA ALVES José Henrique.

Référence de publication: 2013058728/21.

(130072419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

J.A.P. Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun-le-Tiche.

R.C.S. Luxembourg B 118.520.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061625/9.

(130076111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.888.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 mai 2013

1. Le mandat d'administrateur de Madame Augusta Palina KLEIN, née à Reykjavik (Islande), le 3 juin 1948, demeurant professionnellement à 15, Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Skuli THORVALDSSON, né à Reykjavik (Islande), le 7 mars 1941, demeurant professionnellement à 15, Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven, Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Geirmundur SIGURDARSON, né à Reykjavik (Islande), le 5 avril 1973, demeurant professionnellement à 30B, Groen Van Prinstererstraat, 3038 RJ Rotterdam, Pays-Bas, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

4. Renouvellement du mandat de commissariat de compte de la société Grant Thornton Lux Audit S.A. (anciennement Lux Audit Revision SARL), R.C.S. B 43 298, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 07.05.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOLT HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013058774/24.

(130072663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales en date du 28 mars 2013, il est à noter que l'associé Avant Holdings (MI) LLC, une société régie par les lois des îles Marshall, avec siège social au 1, Trust Company Complex, MHL - MH96960 Ajeltake Island, Majuro, et immatriculée auprès du registre de Marshall Islands Maritime & Corporate Administrators sous le numéro 962126, a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Apollo European Principal Finance Fund, L.P. une société régie par les lois des îles Caïmanes, avec siège social au 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KY - 1-9002 George Town, Grand Cayman et immatriculée auprès du registre des Limited Partnerships sous le numéro 20000.

A la suite de cette opération, les 12.500 parts sociales de la Société sont toutes détenues par Apollo European Principal Finance Fund, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Las Rozas Funding Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013058846/20.

(130072401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Felgen Créations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 22, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.070.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061528/9.

(130076524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Twelve Primula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.461.

Par résolutions prises en date du 24 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet au 25 avril 2013, de la démission des administrateurs suivants:

- Yannick Poos, administratrice, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Franck Doineau, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Manfred Schneider, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. nomination, avec effet au 25 avril 2013, au mandat d'administrateur, des personnes suivantes:

- Ricardo Manuel Karrer Rodrigues, avec adresse professionnelle au 2-8, Rua Alfredo Soares, 1400-006 Lisbonne, Portugal;

- José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013059132/21.

(130072796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2013

1. Les mandats d'Administrateur de Monsieur Vincent HENNEAUX, Gérant de sociétés, né le 17 juillet 1971 à Libramont (B), demeurant au 154, Voie Gamby, B-6890 Libin, de Monsieur Hugo VANDERPOOTEN, Administrateur, né le 30 mai 1955 à Halle (B), demeurant professionnellement à Prof. R. Van Overstraetenplein 5, B-3000 Leuven, de Monsieur Geert MARKEY, Administrateur, né le 2 décembre 1961 à Veurne (B), demeurant professionnellement à Prof. R. Van Overstraetenplein 5, B-3000 Leuven et de Monsieur Michel RABAU, Administrateur, né le 9 décembre 1956 à Louvain (Belgique), demeurant à Bergerstraat, 23, B-3220 Holsbeek sont reconduits pour une période de 4 (quatre) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017;

2. la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'Entreprises Agréé, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, est nommée Réviseur d'Entreprises pour une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Le 24 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013058834/22.

(130072806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Avireina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVIREINA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013059322/11.

(130072985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

I.C.I. S.E., International Courtage Invest S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.629.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 02 Mai 2013 à 9 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission d'un membre du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jason GAUDIN, gérant, né le 03/03/1981 à Poissy (France), demeurant au 130, rue d'Aguesseau, F-92100 Boulogne Billancourt (France).

L'Assemblée élit en remplacement:

- Madame Lisa ISNARD, professeur, née le 17/08/1985 à Paris (France), demeurant au 38, rue de l'acqueduc, B-1060 Saint Gilles (Belgique).

Le mandat de l'Administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

2- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Alessandro BERTUZZI, Ingénieur, né le 14 Décembre 1970 à Chêne-Bougeries (Suisse), demeurant professionnellement 1 Rue Aristide Briand L-1263 Luxembourg.

- Monsieur Denis-Marie CINTURA, Docteur en droit, né le 11 Mars 1963 à Lisieux (France), demeurant professionnellement 1 Rue Aristide Briand L-1263 Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- I.G. INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Alessandro BERTUZZI, pré-qualifié aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2019.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013058814/31.

(130072221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der UP Investmentfund - FIS

die am 14. März 2013 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)

- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der UP Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der UP Investmentfund - FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04. April 2013.

Für die UP Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013059152/23.

(130071852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pictet Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.927.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté la démission de M. Nicolas Campiche en date du 20 décembre 2012.
2. L'assemblée a noté la fin des mandats des administrateurs de Mme Michèle Berger et M. Pascal Chauvaux en date du 19 avril 2013.
3. L'Assemblée a nommé M. Nicolas Tschopp administrateur, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.
4. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:
 - Mme Tracey Mc Dermott, 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - M. Francesco Ilardi, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
 - M. Justin Egan, 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourgpour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.
5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pictet Select

Référence de publication: 2013059000/22.

(130071957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 164.710.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Gérald JOB par lettre adressée à la société en date du 03 mai 2013, le Conseil d'Administration, réuni à Luxembourg le 06 mai 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Donatien MARTIN, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Monsieur MARTIN terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Par ailleurs, une erreur matérielle a été commise lors de l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'un des Administrateurs de la Société, Monsieur Sébastien COYETTE. Celui-ci a été inscrit sous le prénom Sébastien et il y a lieu de lire Sébastian.

Enfin lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 06 mai 2013 le Conseil d'Administration a nommé l'Administrateur, Monsieur Sébastien COYETTE en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013059028/19.

(130071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

A.L. Néon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 102.687.

—
Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 07/05/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013059262/13.

(130072857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Retail Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.563.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2012

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de ne pas reconduire le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, et a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2013059063/22.

(130071827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Rossini Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.225,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.750.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 26 avril 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 22 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.
- Nomination, avec effet au 22 avril 2013, de Monsieur Andrew Case, né le 17 septembre 1965 à Hartford (États-Unis), demeurant au 16, Berkeley Street, London, W1J 8DZ, United Kingdom, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013059068/15.

(130072425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Gedim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 67.667.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement no. 861/2012 rendu en date du 14 juin 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GEDIM S.A avec siège social au L-1528 Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Anca IUSCO
Le liquidateur

Référence de publication: 2013059237/16.

(130072592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Blue Green & BurgGolf Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 42.837.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013059340/10.

(130073182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

Le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2013059318/11.

(130073689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Argentabank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2012, de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059315/11.

(130073732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Ascari SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.613.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCARI S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013059319/11.

(130073159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Bellune Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013059334/11.

(130073020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

RP Complex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.248.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 2 avril 2013 que:

- M. Brian Borg a démissionné de sa fonction de gérant de type B de la Société en date du 1^{er} avril 2013;

et que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de type B avec effet immédiat au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Ronald Jay Hoyl, directeur de société, né le 18 mars 1963 à Texas (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA);

- M. Patrick K. Fox, directeur de société, né le 8 août 1958 à Illinois (USA) et résidant professionnellement au 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 Mai 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013059069/21.

(130072060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059130/11.

(130072002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

CC Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 210, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 177.058.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Carlos Manuel TRAVESSA DA SILVA CLAUDIANO, agent d'assurances, né à Salvaterra de Magos (P), le 16 mars 1969, demeurant à L-4810 Rodange, 210, rue du Clopp.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CC ASSURANCES S.à r.l..

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision de la gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés; la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Carlos Manuel TRAVESSA DA SILVA CLAUDIANO, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Carlos Manuel TRAVESSA DA SILVA CLAUDIANO, agent d'assurances, né à Salvaterra de Magos (P), le 16 mars 1969, demeurant à L-4810 Rodange, 210, rue du Clopp.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

III.- L'adresse du siège social de la société se trouve à L-4810 Rodange, 210, rue du Clopp.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carlos Manuel TRAVESSA DA SILVA CLAUDIANO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060109/78.

(130074303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Dorado Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 177.045.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of May.

Before Us Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Dorado Power Ventures LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Divisions of Incorporations, under number 4330368 (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms. Khadidjatou Amidou, juriste, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" (private limited company) (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of "Dorado Holdings"

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices

and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad. In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 10. The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 2 (two) persons and will be appointed as class A manager(s) and class B manager(s). The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one class A and one class B managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommu-

nication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 17. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and

remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment

All shares have been subscribed as follows:

Dorado Power Ventures LLC: twenty-five thousand (25,000) shares

Total: twenty-five thousand (25,000) shares

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from Dorado Power Ventures LLC of an amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000), so that the total sum of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on December 31st, 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:

i) Is appointed as class A manager:

- Mr. William J. Kappaz, company executive, born on July 19th, 1971 in Washington D.C., United States of America, residing at 3715 Idaho Ave NW, Washington D.C. 20016-3123, United States of America.

ii) Are appointed as class B managers:

- Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, born on June 20th, 1978 in Yildizeli, Turkey, professionally residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe van den Avenne, chartered accountant, born on April 29th, 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Dorado Power Ventures LLC., une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du "State of Delaware, Secretary of State, Divisions of Incorporations" sous le numéro de société 4330368,

ici représenté(e) par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts»).

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination «Dorado Holdings».

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (25.000 USD) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 10. Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfère, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance d'au minimum 2 (deux) personnes et seront nommés gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Dorado Power Ventures LLC.: vingt-cinq mille (25.000) parts sociales

Total: vingt-cinq mille (25.000) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de Dorado Power Ventures LLC d'un montant de vingt-cinq mille Dollars Américains (25.000 USD) de sorte que la somme totale de vingt-cinq mille Dollars Américains (25.000 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:

i) Est nommé gérant de classe A:

- Monsieur William J. Kappaz, directeur de sociétés, né le 19 juillet 1971 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 3715 Idaho Ave NW, Washington D.C. 20016-3123, Etats-Unis d'Amérique.

ii) Sont nommés gérants de classe B:

- Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe van den Avenne, expert-comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 07 mai 2013. Relation: MER/2013/979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060136/520.

(130074095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Châteauneuf Finance Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.993,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.605.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Châteauneuf Finance, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, and registered with the Paris Trade and Companies register under number 391 916 830,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 18, 2013.

The said proxy, signed and countersigned by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Châteauneuf Finance Participation S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 168605, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1477, dated June 13, 2012, and whose bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1825, dated July 20, 2012.

- The Company's share capital is fixed at three hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-three Euro (EUR 339.993,00) divided into three hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-three (339.993) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.
- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.
- The appearing party, expressly declares waiving the appointment of a liquidator to carry out the anticipated dissolution of the Company as per article 20 paragraph 3 of the articles of association of the Company and embodying this role.
- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the liabilities and debts of the Company.
- The activity of the Company has ceased and all the assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office (i.e. 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Châteauneuf Finance, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35, avenue de l'Opéra, F-75005 Paris, France, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 391 916 830,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «Châteauneuf Finance Participation S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168605, établie suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1477, du 13 juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1825 du 20 Juillet 2012.

- Le capital social de la Société est fixé à trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 339.993,00) divisé en trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize (339.993) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare expressément renoncer à la nomination d'un liquidateur afin de procéder à la liquidation anticipée de la Société, suivant l'article 20 paragraphe 3 des statuts de la Société et assurer ce rôle.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné.
- La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer tout le passif et les dettes de la Société.
- L'activité de la Société a cessé et l'associé unique est investi de tout l'actif de la société à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société (c'est-à-dire au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060095/111.

(130074224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Systherm Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 9, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.033.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur José Antonio DO ROSARIO OLIVEIRA, né le 12 avril 1971 à Clermont-Ferrand (France), demeurant à L-4798 Linger, 90 rue de la Libération.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SYSTHERM SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mondercange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 8 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la réparation ou l'installation de chauffages, sanitaires et réfrigérateurs.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 6. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil

Gérance - Assemblée générale

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 5 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créancier d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription et Libération du capital

Art. 12. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, souscrites et libérées comme suit:

Monsieur José DO ROSARIO OLIVEIRA, prredit	100
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à la somme de 850 euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Présentement l'associé de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-3890 Foetz, 9 rue du Brill.

2.- Est nommée gérant de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur José Antonio DO ROSARIO OLIVEIRA, prredit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOLTZ; DO ROSARIO OLIVEIRA.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2013. Relation EAC/2013/5305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013059863/78.

(130073535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

H.F.Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 177.062.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hugo GOMES DELGADO, employé, né à Lisbonne (Portugal), le 16 mars 1975, demeurant à L-3870 Schifflange, 180, Cité Emile Mayrich.

2.- Monsieur Filipe CARVALINHO TAVARES, employé, né à Luxembourg, le 13 août 1980, demeurant à L-3316 Bergem, 1, rue de Schifflange,

3.- Monsieur Steve LAUER, employé, né à Dudelange, le 12 avril 1973, demeurant à L-5755 Frisange, 7, op lermesch.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «H.F.LUX».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Hugo GOMES DELGADO, préqualifié, trente-trois parts	33
2.- Monsieur Filipe CARVALINHO TAVARES préqualifié, trente-quatre parts	34
3.- Monsieur Steve LAUER préqualifié, trente-trois parts	33
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.

2.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés pour une durée indéterminée:

- *gérant technique:*

Monsieur Hugo GOMES DELGADO, né à Lisbonne (Portugal), le 16 mars 1975, demeurant à L-3870 Schifflange, 180, Cité Emile Mayrich,

- *gérant administratif:*

Monsieur Filipe CARVALINHO TAVARES, né à Luxembourg, le 13 août 1980, demeurant à L-3316 Bergem, 1, rue de Schifflange,

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gomes Delgado, Carvalhino Tavares, Lauer, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060206/108.

(130074401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.683.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059159/11.

(130072329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

IEE Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.853.

In the year two thousand and thirteen on twenty-second of April, before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of IEE Holding 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle - L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 14 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 228 of 29 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.853 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 2 May 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1743 of 1 August 2011.

The meeting was declared open at 5:30 p.m. by Mr Damien de Bettignies, director, with professional address in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Me Bart Vermaart, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital of the Company was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting in accordance with Luxembourg laws..

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the law of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Commercial Register under number B 142.389, as liquidator, and resolved to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IEE Holding 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social Zone Industrielle - L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 228 du 29 janvier 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.853 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1743, en date du 1^{er} août 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17h30 sous la présidence de Monsieur Damien de Bettignies, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Bart Vermaat, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable conformément au droit luxembourgeois.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.389, comme liquidateur, et a décidé d'approuver les modalités du mandat convenu entre le liquidateur et la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. de Bettignies, B. Vermaat, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 avril 2013. REM/2013/676. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060235/148.

(130074090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Go Ahead SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 149.908.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Georgios BOURONIKOS, né le 4 janvier 1965 à Thessaloniki (Grèce), demeurant à L-1917 Luxembourg, 5 rue Large,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 avril 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul actionnaire de la société anonyme «GO AHEAD S.A.», ayant son siège social à L-1731 Luxembourg, 5 rue d'Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.908, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-bains, en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 8 janvier et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 7 février 2013.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1731 Luxembourg, 5, rue d'Hesperange à L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1731 Luxembourg, 5, rue d'Hesperange à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 1 rue de Holtz.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.».

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 mai 2013. Relation: DIE/2013/5677. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060201/49.

(130074367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Media Visione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.036.

In the year two thousand and thirteen, on the second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pearlgreen Limited, a limited liability company, incorporated and governed by the laws of Cyprus, with registered office at 3, Themistokli Dervi Street, bâtiment Julia House, CY-1066 Nicosia and registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official Receiver Nicosia, under number HE239499,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Cyprus on March 20th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. Such appearing party is the sole shareholder of "Media Visione S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.036, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, dated February 28th, 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1264 of May 22nd, 2012 (the "Articles") and have not been amended since then.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment and restatement of the Articles of incorporation, without however amending nor the name, nor the object, nor the share capital and the financial year but by amending among others the representation of the Company so that the articles shall read as attached to the proxy;

2. Resignation of one manager and appointment of a new manager;

3. Categorizing of the existing managers as class A and B managers;

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken by the sole shareholder:

First resolution

It is resolved to proceed with the full restatement of the Articles of incorporation of the Company without however amending nor the name, nor the object, nor the share capital and the financial year but by amending among others the representation of the Company, so that the Articles of incorporation shall henceforth read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Media Visione S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound (a) at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or (b) in case of plurality of class B managers and only for any engagement under EUR 50,000 (fifty thousand euro) (except for engagements in relation to shares in other legal entities) by the joint signature of two managers of a class B.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted unanimously by the managers present at the meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Notwithstanding anything contained in these Articles, any decision of the board of managers in connection with any transactions in relation to shares in New Gold B.V. (which is a private company with limited liability incorporated and existing under laws of the Netherlands with its corporate seat at Herikerbergweg 238 Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Dutch Chambers of Commerce under number 56571259) which are not listed in paragraphs (a) - (c) of this article 9 below shall in all cases be subject to the approval by general meeting of partners, prior to the execution of the relevant transactions.

The above limitation of the powers of the board of managers shall not apply to, and thus approval by general meeting of partners shall not be required with respect to, the following listed transactions relating to New Gold B.V.:

- (a) The acquisition of shares for consideration in New Gold B.V. by the Company;
- (b) The contribution or donation of shares in New Gold B.V. to the Company; or
- (c) The acquisition of shares in New Gold B.V. by the Company through any exchange or assignment.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who needs not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December of each year.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve the resignation of Mr Benoît BAUDUIN and grants him full discharge for the execution of his mandate.

Furthermore the sole shareholder resolves to appoint the following person as new B manager:

Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976 at Kinshasa (Congo), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to categorize the existing managers as follows:

a) Mr Patrick MOINET, born on July 6th, 1975 at Bastogne (Belgium), having his professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, is designated as class A manager; and

b) Mr Luc GERONDAL, born on April 23rd, 1976 at Kinshasa (Congo), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg class B manager.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company, have been estimated at about one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pearlgreen Limited, une limited liability company constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 3, Themistokli Dervi Street, bâtiment Julia House, CY-1066 Nicosie, et immatriculée auprès du Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official Receiver Nicosia, sous le numéro HE239499, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Chypre le 20 mars 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec celles-ci.

I. Laquelle comparante est l'associé unique de «Media Visione S.à r.l.», (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.036, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 février 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1264 du 22 mai 2012 (les «Statuts») et n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte des Statuts de la Société sans toutefois modifier ni le nom, ni la clause de l'objet social, ni le capital social et ni l'exercice social, mais en modifiant entre autre le pouvoir de signature de la Société, afin que les statuts de la Société se lisent tel qu'annexés à la procuration;

2. Démission d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant;

3. Désignation des gérants actuels en tant que gérant A et B;

4. Divers.

Après une délibération minutieuse et attentive, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

Première résolution

Il est décidé de procéder à la refonte totale des statuts de la Société sans toutefois modifier ni le nom, ni la clause de l'objet social, ni le capital social et ni l'exercice social, mais en modifiant entre autre le pouvoir de signature de la Société, afin que les statuts de la Société se lieront désormais comme suit:

Art. 1^{er} . Raison sociale. Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée sous la raison sociale «Media Visione S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans le capital de sociétés ou d'entreprises, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. En particulier, la Société peut acquérir sous forme de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre façon des actions, parts sociales et titres de placement, de quelque nature que ce soit, y compris obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par un organisme public ou privé, quel qu'il soit. Elle peut prendre part à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, hormis par appel public à l'épargne. Elle peut émettre des billets, obligations et obligations non garanties, ainsi que toutes sortes de titres de créance et autres titres de spéculation, exclusivement par l'intermédiaire de placements privés. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits d'emprunts et/ou émissions de titres de créance, à ses filiales, ses sociétés affiliées ou à d'autres sociétés faisant partie du même groupe que la Société. Elle peut également remettre des garanties et accorder des sûretés réelles en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe que la Société.

En outre, la Société peut grever, nantir, hypothéquer, transférer ou grever de toute autre façon tout ou partie de ses actifs. De manière générale, la Société peut utiliser toutes techniques et tous instruments en rapport avec ses investissements aux fins de leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêts et d'autres risques.

Au demeurant, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions qui sont ou peuvent être propices à ce qui précède.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est sis dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans la municipalité de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant tel que prévu par la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Si le conseil de gérance estime que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires qui se sont produits ou sont imminents pourraient contrecarrer les activités normales de la Société à son siège social ou compliquer la communication entre ledit siège social et les personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition totale de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires sont sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant tout transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires sont prises et notifiées aux parties intéressées par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 5. Capital. Le capital de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) représentés par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune.

Le capital social de la Société peut augmenter ou diminuer sur résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les mêmes modalités que celles applicables à la modification des Statuts.

Art. 6. Actions. Chaque action de la Société confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnellement à sa participation.

Les actions sont librement cessibles entre les associés.

Les actions ne peuvent pas être transférées à des personnes qui ne sont pas des associés de la Société, sauf si des associés représentant au moins trois quarts du capital social y ont consenti lors d'une assemblée générale.

Pour le reste, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui n'autorise qu'un titulaire par action.

La Société a le pouvoir de racheter ses propres actions. Un tel rachat requiert une résolution à l'unanimité adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Direction. La Société est dirigée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité des gérants, ces derniers constituent un conseil de gérance composé de deux catégories de gérants (A et B).

Les gérants ne doivent pas forcément être des associés de la Société.

Les gérants sont nommés par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple des voix exprimées ou, si la Société n'a qu'un seul associé, par décision de l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut révoquer et remplacer tout gérant à tout moment et ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité des gérants, la Société est liée (a) à tout moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (b) en cas de plusieurs gérants de catégorie B et uniquement pour tout engagement inférieur à 50.000.- EUR (cinquante mille euros) (sauf engagements impliquant des parts dans le capital d'autres personnes morales) par la signature de deux gérants de catégorie B.

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel ne doit pas forcément être un gérant, chargé de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit lorsqu'il est convoqué par un gérant.

La notification de toute assemblée du conseil de gérance doit être remise à tous les gérants avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être précisée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Une telle notification doit préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des affaires à traiter.

Une notification peut être remise à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique.

Il est possible de renoncer à la notification avec le consentement de chaque gérant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication.

L'assemblée se tient valablement sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par l'intermédiaire d'un représentant constitue un quorum, à condition que soient présents au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut agir lors d'une assemblée des gérants en nommant, par écrit, par télécopie ou par tout moyen électronique de communication, un autre directeur pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tous les gérants peuvent participer à une assemblée du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre simultanément. Une telle participation à une assemblée est réputée équivalente à une participation en personne à une assemblée des gérants.

Sauf exigence contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité par les gérants présents à l'assemblée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises lorsqu'elles sont formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou et tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un acte unique ou dans plusieurs actes distincts au contenu identique.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans le procès-verbal, qui doit être signé par le président.

Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute décision du conseil de gérance relative à des transactions impliquant des actions de New Gold B.V. (une société à responsabilité limitée constituée et en existence en vertu du droit néerlandais dont le siège social est sis à Herikerbergweg 238 Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 56571259) qui ne sont pas énumérées aux alinéas (a), (b) et (c) de l'article 9 ci-dessous est soumise, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant l'exécution des transactions correspondantes.

Cette limitation des pouvoirs du conseil d'administration ne s'applique pas aux transactions suivantes afférentes à New Gold B.V. et, par conséquent, l'approbation de l'assemblée générale des associés n'est pas requise à cet égard:

- (a) l'acquisition d'actions à titre onéreux dans le capital de New Gold B.V. par la Société;
- (b) l'apport ou la donation d'actions de New Gold B.V. à la Société;

ou

- (c) l'acquisition d'actions dans le capital de New Gold B.V. par la Société dans le cadre d'un échange ou d'une cession.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Au titre de ses fonctions, un gérant ne contracte pas d'obligation personnelle concernant les engagements qu'il prend régulièrement au nom de la Société. En tant que représentant de la Société, il est uniquement responsable de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

Les notifications écrites convoquant une assemblée générale et fixant l'ordre du jour sont établies conformément à la Loi et précisent la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans notification préalable.

Tout associé peut agir lors d'une assemblée générale sur nomination écrite d'un tiers, qui ne doit pas forcément être un associé.

Les résolutions adoptées lors des assemblées des associés sont valablement prises dès lors qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts peuvent uniquement être prises lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés par un vote à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés conformément aux dispositions de la Loi.

En conséquence de quoi, le partenaire unique prend toutes les décisions allant au-delà des pouvoirs du conseil d'administration.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels est organisée chaque année, au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, au siège social de la Société ou en tout autre lieu spécifié dans la notification de l'assemblée.

Art. 13. Exercice financier. L'exercice financier de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice financier, le conseil d'administration établit les comptes annuels de la Société qui contiennent une liste des biens de la Société, ainsi de ses dettes et engagements.

Chaque associé peut consulter les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si les associés sont plus de vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui seront ou non des directeurs.

Chaque commissaire exerce pendant un mandat qui expire à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

À la fin de cette période, les commissaires peuvent être reconduits dans leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés.

Si les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 concernant les sociétés commerciales sont atteints, la Société est tenue de faire contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils susvisés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) fixant les modalités et conditions de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, constitue les bénéfices nets de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets sont affectés à la réserve légale. Cette déduction perd son caractère obligatoire dès lors que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital émis.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix exprimées tel que prévu par la Loi, de distribuer l'excédent aux associés proportionnellement aux actions qu'ils détiennent, sous forme de dividendes, ou de le reporter ou le transférer vers une réserve extraordinaire.

Art. 17. Dividendes provisoires. Nonobstant les dispositions de l'article 16 des Statuts et sous réserve de l'approbation ou la ratification préalable de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de verser des dividendes provisoires avant la fin de l'exercice financier en cours, sur la base d'un relevé de compte indiquant que les fonds disponibles sont suffisants pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice financier, après majoration des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et moins les pertes reportées et les montants devant être affectés à une réserve constituée en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 18. Liquidation. L'assemblée générale des associés, se prononçant par un vote à la majorité selon les modalités prévues par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant) peut décider de dissoudre et liquider la Société, ainsi que les présents Statuts.

La liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) qui précise leurs pouvoirs et fixe leur rémunération.

Une fois la Société liquidée, les actifs de la Société sont affectés aux associés proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

Art. 19. Dispositions générales. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi à propos desquelles les présents Statuts ne contiennent pas de clause.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, et de lui octroyer décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Ensuite l'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant B:

Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de désigner les gérants actuels comme suit:

a) Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juillet 1975 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, en tant que gérant A; et

b) Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que gérant B.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. LAC/2013/16971. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060287/453.

(130074244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DIF A63 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.217.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013059228/13.

(130072176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Belux Security, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission présentée par Gert Achten, né le 10 février 1970, demeurant à B-1640 Sint-Genesius-Rhode, Oud Kloosterlaan 9, Belgique, de ses fonctions d'administrateur et ce avec effet à la date des présentes.

2. L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se déroulera en 2018, RVB Consultants, une société en commandite simple de droit belge, dont le siège social se situe au 1701 Dilbeek, Mussebeeklaan 33 (Belgique), immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise TVA BE 0860.702.279, représentée de façon permanente par Monsieur Rudi Van Boven, dont l'adresse se situe à B-1701 Dilbeek, Mussebeeklaan 33, (Belgique).

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Madame Florence Wathelet

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013059215/20.

(130072169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Acronyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 81.434.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 mai 2013:

- Madame Nathalie LETT
- Madame Hélène SCHORR ainsi que
- Mr Geoffrey HUPKENS,

tous domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de:

- LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Présidente, représentée par Mr Yves BIEWER représentant permanent,
- VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mr Guy KETTMANN représentant permanent et
- KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent,

dont les mandats sont venus à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

De plus, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, pour une durée de six ans.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus et celui du Commissaire aux Comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 08/05/2013.

Pour: ACRONYME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013059293/30.

(130073156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2013 à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de:

1) renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL et M. Joseph WINANDY

et

2) de nommer JALYNE SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 39, rue des Champs, B-6791 Athus, en tant qu'administrateur de la Société.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Glacis S.à r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013059731/24.

(130073100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.